

NORTEK GLOBAL HVAC

Garantie en vigueur sur l'équipement fabriqué après le 1^{er} juillet 2019.

GARANTIE LIMITÉE DE CINQ ANS SUR LES PIÈCES DE L'APPAREIL DE TRAITEMENT D'AIR ET DU SERPENTIN SEULEMENT

En cas de défaillance d'une pièce causée par un défaut de matières premières ou de fabrication pendant la Période de garantie (définie ci-dessous), une pièce de rechange sera fournie gratuitement, excepté les coûts de transport, qui sont la responsabilité du propriétaire. **Nortek Global HVAC** ne paiera pas pour les pièces achetées sur le marché auprès de toute source autre qu'un distributeur **Nortek Global HVAC**. Le propriétaire est responsable de tous les coûts de main-d'œuvre. Les pièces de rechange sont garanties seulement pendant la période restante de la garantie originale. La « Période de garantie » est de 3 ans.

L'équipement installé avec un appareil extérieur correctement apparié est assujéti à la garantie de l'appareil extérieur.

CETTE GARANTIE LIMITÉE N'EST PAS VALIDE POUR UN USAGE COMMERCIAL – VOIR CI-DESSOUS.

CONDITIONS ET EXCLUSIONS :

1. Les produits de traitement d'air intérieur **Nortek Global HVAC** qui peuvent fonctionner sans fournaise intérieure, serpentín ou appareil de traitement d'air, comme les assainisseurs d'air autonomes, les appareils de climatisation de fenétre et les humidificateurs sont exclus de cette garantie limitée.
2. L'équipement commandé via Internet, autrement qu'auprès du fabricant, n'est pas couvert.
3. Cet équipement **Nortek Global HVAC** et les accessoires **Nortek Global HVAC** doivent étre installés par un détaillant ou un entrepreneur licencié ou autrement qualifié, et doivent étre conformément aux directives d'installation de **Nortek Global HVAC** et aux codes locaux. L'installation inappropriée peut mettre les occupants de l'habitation en danger.
4. Cet équipement doit étre utilisé conformément aux directives d'utilisation de **Nortek Global HVAC** qui accompagnent chaque appareil. Le produit ne doit pas étre utilisé incorrectement.
5. La plaque signalétique de l'équipement ne doit pas étre retirée ni endommagée.
6. Les défaillances et les remplacements causés par une contamination bactérienne sont exclus de la garantie (appelé syndrome de la chaussette sale). Les dommages indirects et autres causés par la rouille, les réductions de tension, les pannes d'électricité, l'oxydation, la corrosion, l'eau, la condition de l'eau, le gel, le feu ou d'autres conditions environnementales anormales ou phénomènes naturels sont exclus de la garantie. La défaillance prématurée causée par l'utilisation de matériaux de construction inférieurs, comme les cloisons sèches à haute teneur en soufre, les conditions corrosives causées par l'emplacement, les moisissures, les dépôts verdâtres, etc., est également exclue de la garantie.
7. Les appareils doivent étre installés et conservés dans les 50 États des États-Unis ou au Canada. Porto Rico et le Mexique sont exclus.
8. Cette garantie ne s'applique pas aux pièces dont la défaillance est directement attribuable aux conditions environnementales.
9. Cette garantie limitée ne couvre pas les défaillances causées par un accident, une utilisation incorrecte, un abus, une installation défectueuse ou l'ajustement des commandes de l'appareil requis pour adapter le fonctionnement de l'appareil à la taille de la structure, à l'emplacement géographique ou à l'approvisionnement en carburant, ni l'ajustement de l'anticipateur de chaleur sur le thermostat. **Nortek Global HVAC** ne garantit pas l'écart de température entre l'intérieur et l'extérieur de la structure. Cette garantie limitée ne couvre pas l'entretien normal, comme le remplacement des filtres, les fusibles, etc.
10. Tout l'équipement requiert un entretien annuel effectué par le détaillant d'entretien ou un technicien autorisé. Les changements de filtres et nettoyages de filtres peuvent étre effectués par vous. Vous ou votre détaillant d'entretien pourriez devoir fournir une preuve d'entretien annuel, y compris des factures pour les matériaux ou la main-d'œuvre associés à l'entretien annuel. L'absence d'entretien annuel ou de preuves d'entretien annuel peut entraîner le rejet des réclamations en vertu de la garantie. Vous serez responsable des paiements associés aux réclamations rejetées en raison de l'absence d'entretien annuel. **Nortek Global HVAC** n'est pas responsable de l'entretien normal et des réparations normales ni des problèmes causés par une installation, une application ou une utilisation inappropriée de l'équipement. Nous recommandons des inspections d'entretien préventif semi-annuelles sur l'appareil entier et les accessoires par un détaillant, un technicien d'entretien ou un entrepreneur licencié ou autrement qualifié.
11. Les défaillances de l'équipement ou des compresseurs causées par l'utilisation de frigorigènes inappropriés ou d'additifs non approuvés en vertu des recommandations du fabricant ou les défaillances causées par l'utilisation inappropriée d'appareils de mesure (par exemple, détendeurs thermostatiques) sont exclues de la garantie.

12. Les coûts d'électricité ou de carburant, ou l'augmentation des coûts d'électricité ou de carburant, pour quelque raison que ce soit, y compris l'utilisation de chauffage électrique auxiliaire supplémentaire ou inhabituel.
13. Les coûts pour remplacer, remplir ou jeter du frigorigène, y compris le coût du frigorigène.

IL N'EXISTE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, AU-DELÀ DE CE QUI PRÉCÈDE. **Toutes les garanties implicites de valeur marchande ou de convenance à un usage particulier relativement aux pièces de l'appareil prennent fin à la date d'expiration des garanties explicites correspondantes sur les pièces en question. En aucun cas Nortek Global HVAC ne saurait étre tenue responsable des dommages indirects ou accessoires à la suite d'une violation de toute garantie expresse ou implicite incluant les garanties implicites de valeur marchande ou de convenance à un usage particulier.** Dans certains États, il est interdit de limiter la durée d'une garantie implicite ou d'exclure ou de limiter les dommages consécutifs ou indirects, de sorte que la limitation ci-dessus peut ne pas s'appliquer dans votre cas. **La présente garantie limitée vous accorde des droits juridiques particuliers, et vous pouvez bénéficier d'autres droits, qui varient d'un État à l'autre.**

Les plans de protection à l'achat sont disponibles auprès du détaillant **Nortek Global HVAC**. Ce plan vous offre des années supplémentaires de protection en cas de réparation, y compris les coûts de main-d'œuvre. Le plan de protection à l'achat doit étre acheté et soumis moins de un (1) an après la date d'installation de l'équipement. Communiquez avec le détaillant **Nortek Global HVAC** dans votre région pour plus de détails.

Instructions au propriétaire relativement à l'entretien

Pour obtenir une réparation en vertu de la garantie, vous devez présenter au technicien la facture de vente de l'équipement ou toute autre preuve d'achat afin d'établir la date de l'achat original et la preuve de propriété. Si vous soupçonnez un défaut dans votre équipement ou avez besoin de réparations, veuillez contacter l'installateur de l'appareil pour obtenir de l'aide. Si vous échouez, veuillez contacter un détaillant en **Nortek Global HVAC** ou un distributeur **Nortek Global HVAC** de votre région. Si vous étes incapable d'obtenir de l'aide locale, veuillez appeler au :

Nortek Global HVAC, LLC

Attn: Warranty Department

8000 Phoenix Parkway

O'Fallon, MO 63368

Numéro de téléphone du service de la garantie : 1-800-422-4328

Garantie limitée pour un usage commercial

L'usage commercial de l'équipement change la Période de garantie comme suit :

Les pièces sont garanties pendant une période de un an à compter de la date d'achat original.

Toutes les conditions et exclusions stipulées ci-dessus s'appliquent à cette garantie limitée d'usage commercial.



1034849F0 (remplace 1027236F0) (01/21)